

## Un aspect peu connu

### CHAPITRE 4 : LES FORGES DE VULCAIN SOUS LES SIEGES DES DEPUTES

#### *L'Atelier de la Monnaie et ses multiples dangers*

Très tôt, en août 1803, on se préoccupe de la Monnaie, l'une des plus importantes tâches régaliennes qui incombent au nouveau canton (80). En résumé, et contrairement à ce qui se passe à Berne (81) ou même à Neuchâtel (82), les activités industrielles de l'établissement vaudois seront dispersées dans divers lieux, puisque la fonderie se trouve au rez-de-chaussée du Grand Conseil et le balancier, c'est à dire la frappe des pièces, dans le sous-sol du château Saint-Maire (83), tandis que les martinets et fours pour recuire les flans sont combinés aux installations de la poudrière du Flon. Cette dernière association, particulièrement contre nature puisqu'elle faisait cohabiter, plus que de raison, le feu et la poudre noire, ne manquera pas, d'ailleurs, de provoquer en 1811 une explosion dévastatrice ! (84)

Dès 1803, donc, le Conseil d'Etat envoie un responsable à Genève pour y réunir toutes les informations utiles à la fabrication de numéraire (85). PERREGAUX, au mois d'août, est chargé de «procurer les réparations nécessaires à l'étage inférieur de la maison du Chapitre, pour rendre ce local propre à l'établissement d'une fabrique de monnaie» (86). Ces travaux se feront rapidement, comme en témoigne la plainte d'un maître monnayeur de Genève, Jean-Conrad Bruguier, venu à Lausanne en qualité d'expert pour lancer la fabrication vaudoise :

Il prie aussi qu'on fasse considération du malheur qu'il a eu d'avoir été attaqué d'un rhumatisme inflammatoire qui a été fort douloureux, dont il n'est pas rétabli et dont il ne se rétablira peut-être jamais, et qu'il ne peut attribuer qu'à la grande humidité de l'atelier dont les murs et les plafonds sortaient de la main des maîtres et dépurèrent d'eau (87).

Mais en février 1805, encore, Perregaux présente un «plan concernant les constructions à faire dans l'entresol de la salle du Grand Conseil et de la fonderie de la Monnaie» (88). On paie alors aux maçons LUDY et KRIEG la pierre de taille pour «deux fourneaux à fondre la monnaie» (89). En avril 1807, sont mentionnés des «modèles en relief pour la fonderie de la Monnaie», pour lesquels il faut quatre journées de charpentiers (90). Il est bien possible que ces travaux aient concerné l'introduction de «fourneaux à vent», qui, par la suite, rendirent superflu un gros soufflet dont on cherchait à se débarrasser en 1811 (91). L'équipement est cité dans un document contemporain :

Notre atelier se monte sur le pied suivant : la fonderie renferme 3 fourneaux à vent, construits en briques composées d'une terre réfractaire venue de près de Bienne, ils sont enveloppés de fer ; on coule dans des lingotières plus commodes que celles que vous décrivez... (92)

Peu après, un incendie se déclare sous la salle du Grand Conseil en raison de l'activité, justement, de la fonderie. Le rapport concernant cet accident, survenu le 10 décembre 1807

à huit heures du soir, mérite d'être largement transcrit ici, puisqu'il donne de précieux renseignements sur le fonctionnement de cette industrie, sur laquelle on est par ailleurs fort mal informé :

On a commencé à fondre dès les 3 heures du matin dans un des nouveaux fourneaux à vent de la monnaie, il y a eu jusqu'au soir un feu continu qui a échauffé le canal de cheminée au point d'enflammer une grosse poutre d'enchevêtrement qui passe près du dit canal, le feu s'est communiqué de là au faux plancher. Pour l'éteindre on a été obligé de démonter le poêle en faïence et de lever plusieurs panneaux du plancher des deux chambres de l'entresol.

Quoique cette construction fut faite comme il faut et selon les règlements de police, il n'est pas étonnant que cet accident ait eu lieu ; pendant 17 heures la flamme d'une fournaise a continuellement dardé à cette place. Les premiers fourneaux à fondre que l'on fit établir pour la monnaie étaient à 10 pieds de distance de l'embouchure du canal, la chaleur s'affaiblissait en passant sous la voûte en carrons qui sert de manteau aux fourneaux, celui dont on s'est servi est fort près et positivement dessous l'enchevêtrement, cependant en prenant les précautions suivantes, on peut le laisser subsister là où il est, sans crainte pour la suite.

Je propose de faire au plancher de l'entresol un grand archet soit une voûte en briques, bien bombée, prenant sa naissance contre un large trumeau et s'appuyant contre la poutre d'enchevêtrement de manière à éloigner le bois à 2 pieds du canal, c'est sur cette voûte qu'on reposerait le poêle en faïence.

A hauteur du plancher de la salle du Grand Conseil, il faudrait mettre un rang de carrons entre la paroi du canal et la poutre qui passe auprès (93).

Ces travaux ont été exécutés.

La Monnaie, dont l'atelier de fonte fonctionna jusqu'en 1846 (94), bénéficiait de sa propre entrée au rez-de-chaussée inférieur, à l'arrière du bâtiment. Cet accès, initialement ouvert au public, n'était pas sans inconvénients. Aussi décida-t-on en 1814 de le fermer,

la clef de cette porte [étant] gardée par le concierge du château, qui l'ouvrirait, sur la demande du maître monnayeur, lorsque l'introduction ou la sortie d'objets concernant l'atelier de la Monnaie l'exigerait (95).